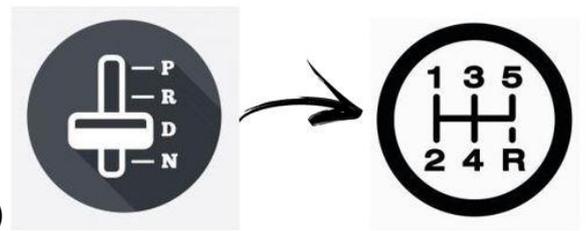


FORMATION PASSERELLE



Boîte automatique à Boîte manuelle (levée code 78)

Objectif

A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser un véhicule de la catégorie B muni d'un embrayage et d'une boîte de vitesse

Conditions requises pour l'inscription

Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie B (78)

Durée de la formation

Obligation légale de 7 heures minimum, selon progression

Programme

La formation est dispensée sur un véhicule à changement de vitesse manuelle, relevant de la catégorie B

Les apports théoriques, en lien avec la pratique, pourront être enseignés dans les véhicules

Elle comprend deux séquences :

- Séquence 1 : durée de 2 heures

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivants :

Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre

Avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

- Séquence 2 : durée de 5 heures

Se déroule dans de conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite

Avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

Tarifs

Formation 7 heures : 343.00€*

Demande titre B (ANTS) : 20.00€

*Si nécessaire, à l'unité : 49.00€